



C. VALTAT, présidente
Du Jury académique

Rapport de jury Certificat d'Aptitude aux fonctions de Formateur Académique (CAFFA) Session 2016

Textes de références

Décret n° 2015-885 du 20-7-2015 ; arrêté du 20-7-2015 fixant l'organisation du CAFFA

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030913993&dateTexte=20150722>

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réforme en profondeur la formation aux métiers du professorat et de l'éducation. Cette réforme nécessite la constitution d'un réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs. La création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré et l'actualisation du CAFIPEMF dans le premier degré ont pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés.

La présente certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant, en exercice, aux attendus de l'examen. Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare l'épreuve d'admissibilité. Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise et se prépare aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules prévus dans le cadre du plan académique de formation.

Le référentiel de compétences du formateur académique : annexe 1 du B. O. du 23 juillet 2015

Quelques données chiffrées

Admissibilité		Admission		
Inscrits	Présents	Inscrits	Présents à l'épreuve de pratique professionnelle	Présents à l'épreuve de soutenance du mémoire
34	27	32	29	27

Les résultats pour l'admissibilité

Épreuve d'admissibilité
85% de réussite, soit 23 candidats admissibles

Nbre candidats présents/département/établissement

<i>Yonne</i>	<i>Nièvre</i>	<i>Saône et Loire</i>	<i>Côte d'Or</i>	<i>Collège</i>	<i>lycée</i>
7	1	11	8	11	16

Trois catégories de candidats :

- Quatre candidats dont la soutenance n'a pas pu permettre de valider les compétences attendues et pour lesquels l'évaluation est < à 12 ;*

Le jury n'a pas validé l'admissibilité pour ces quatre candidats.

- Huit qui obtiennent une évaluation entre 12 et 14 ;*
- Quinze qui obtiennent une évaluation entre 15 et 20 ; d'excellentes prestations de candidats qui se sont préparés et ont parfaitement compris l'esprit de cette épreuve.*

Les candidats se verront tous proposer une formation pour se préparer aux épreuves d'admission, notamment à la préparation au mémoire.

7 formateurs académiques ont été admis à cette session.

Les résultats pour l'admission

Épreuves d'admission
85% de réussite, soit 23 candidats admis
Nbre candidats présents/département/établissement

<i>Yonne</i>	<i>Saône et Loire</i>	<i>Côte d'Or</i>	<i>Collège</i>	<i>lycée</i>
4	12	11	11	15

Trois « familles » de candidats se détachent :

- Quatre candidats qui obtiennent à l'issue des deux épreuves une évaluation comprise entre 10 et 11 ; les compétences d'analyse réflexive de la pratique, d'une démarche adaptée pour la réalisation du mémoire ne sont pas celles attendues d'un formateur, notamment pour le mémoire. Ces candidats doivent suivre une formation prévue à l'ESPE pour acquérir et développer ces compétences non maîtrisées.*

Le jury unanimement n'a pas validé la certification pour ces quatre candidats.

- Cinq candidats qui obtiennent une évaluation entre 12,5 et 15 ; il leur sera aussi proposé un suivi de formation mais leurs compétences de formateur sont avérées.*
- Dix huit candidats ont obtenu une évaluation comprise entre 15 et 20, certains ont réalisé d'excellentes prestations professionnelles.*

16 formateurs académiques ont été admis à cette session.

Les épreuves et conseils aux candidats

Le jury, présidé par le recteur d'académie ou par son représentant, est composé de :

- a) un inspecteur du second degré représentant le recteur d'académie ;*
- b) un chef d'établissement d'un établissement public local d'établissement ;*
- c) un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré ;*
- d) un formateur académique.*

Deux examinateurs qualifiés sont adjoints au jury pour l'épreuve de pratique professionnelle :

- un inspecteur du second degré de la discipline ou de la spécialité dont relève le candidat ;*
 - un enseignant de l'école supérieure du professorat et de l'éducation proposé par le directeur de celle-ci.*
- Les membres du jury sont nommés par le recteur d'académie. En cas de défaillance ou d'indisponibilité d'un membre du jury avant le début des épreuves, le recteur d'académie peut désigner un nouveau membre du jury.*

Les différentes épreuves permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification :

- Penser, concevoir, élaborer ;*
- Mettre en œuvre, animer, communiquer ;*
- Accompagner ;*
- Observer, analyser, évaluer.*

1- Épreuve d'admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury.

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

Après les entretiens, le jury fixe la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission par ordre alphabétique et transmet, à la demande des candidats, la grille d'évaluation renseignée.

Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation. Il se voit confier, chaque fois que cela est possible, et obligatoirement s'il ne l'a jamais été, le tutorat d'un stagiaire, d'un étudiant inscrit en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, ou des actions ponctuelles de tutorat.

Il se forme progressivement en participant au travail collaboratif entre tuteurs et en accédant aux ressources et aux formations spécifiques proposées en académie, et le cas échéant par l'ESPE.

1.1 Ce qui est évalué

Le jury relève dans le rapport d'activité réalisé par le candidat :

- La qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
- La qualité formelle de la rédaction et du respect des consignes demandées.

Il est attendu dans ce rapport d'activité que le candidat fasse preuve d'une méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques et qu'il développe

- l'intérêt du dispositif expérimenté
- le traitement, l'analyse et l'interprétation des données recueillies

Le jury évalue le candidat lors de l'entretien sur :

- La qualité de la communication
- L'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles)
- La capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle
- La mise en perspective, la projection dans le métier de formateur.

1.2 Les compétences du candidat

Bonne implication des candidats. Pour la plupart, la présentation est préparée.

1.3 Les conseils

- Les candidats se positionnent encore trop comme « enseignant expert de leur discipline » et sont en difficulté pour endosser la posture du formateur.
- Le rapport d'activité est souvent peu structuré sans respecter la forme de présentation exigée. Il se réduit fréquemment à une description des expériences vécues plutôt qu'une mise en perspective d'une action de formateur en devenir.
- Les présentations sous forme numérique sont encouragées et bonifiées dans l'évaluation des candidats.

2- Épreuve d'admission

a. Épreuve d'analyse de pratique professionnelle

Les candidats choisissent au moment de l'inscription, l'une des deux épreuves : soit une analyse de pratique, soit l'animation d'une action de formation.

i. Analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

1re phase : observation d'une séance de pratique professionnelle

À l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur débutant ou du CPE débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2e phase : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

ii. Animation d'une action de formation

L'épreuve comprend :

- l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement ;

- un entretien avec les deux examinateurs qualifiés.

1re phase : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés - à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

2e phase : entretien avec les examinateurs

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ;
- mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles.

2.1 Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique professionnelle

2.1.1 Pendant l'animation d'une action de formation, le jury évalue :

- Le traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés
- L'ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice
- La capacité à accompagner un collectif professionnel
- La qualité de l'animation et des interactions
- L'utilité des supports et des outils mobilisés

Au cours de l'entretien avec le jury, les critères observés sont :

- L'analyse distanciée de l'action de formation
- La justification des choix opérés
- L'inscription de l'action de formation dans la durée
- L'écoute, le sens du dialogue et la capacité à entrer dans un échange professionnel

2.1.2 Pendant l'animation d'une action d'analyse de pratique, le jury évalue :

- La qualité de l'analyse de la séance
- La présence d'un dialogue constructif
- Les remarques hiérarchisées
- Les conseils pertinents et opérationnels
- La pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé

Au cours de l'entretien avec le jury, les critères observés sont :

- L'analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire
- La justification des choix opérés
- L'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle
- La capacité de reconstruire l'entretien avec le stagiaire

2.2 Les compétences du candidat

- Epreuve d'analyse de pratique professionnelle :

Les candidats ont, pour la plupart, montré une réelle compétence et une véritable expertise dans cette épreuve de pratique professionnelle.

2.3 Les conseils

- S'appuyer sur le référentiel des compétences du formateur afin de formaliser les modalités de l'intervention auprès des stagiaires.
- Pour l'épreuve « analyse de pratique », préparer les interventions en hiérarchisant les propositions avec des remédiations adaptées en fonction de la spécificité du stagiaire visité. Il ne s'agit pas de proposer « un catalogue » d'injonctions.
- Faire des choix dans les propositions à destination du stagiaire ainsi que dans les champs d'intervention au regard des observations réalisées.
- Les illustrations doivent être également choisies « à bon escient » et l'utilisation de documents internet doit être envisagée comme une plus value au service de la formation du stagiaire.

b. Mémoire professionnel

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;

- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

2.4 Ce qui est évalué

Le jury relève dans le mémoire réalisé par le candidat :

- La qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
- La qualité formelle du mémoire
- La présence d'une méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
- L'Intérêt du dispositif expérimenté
- La qualité du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies

Le jury évalue le candidat lors de la soutenance sur :

- La qualité de la communication
- L'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles)
- La capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle
- La mise en perspective, la projection dans le métier de formateur

2.5 Les compétences du candidat

- Les candidats, pour la majorité d'entre eux, ont bien préparé l'épreuve et leur mémoire étaient de qualité avec une réelle posture réflexive sur la fonction de Formateur Académique.
- Leur projection en qualité de futur formateur académique était prégnante.
- Le jury a apprécié la richesse des échanges avec les candidats
- Il a été relevé que les connaissances théoriques, parfois trop peu présentes ou seulement citées étaient éloignées de la problématique développée (sur les gestes professionnels, l'entretien d'explicitation par exemple).

2.6 Les conseils

2.6.1 Concernant le mémoire

Sur la forme :

- Respecter les codes spécifiques à un mémoire professionnel (l'annonce d'une bibliographie avec auteur, titre, année, édition etc...), le nombre de pages (de 20 pages à 60), la qualité de la présentation (certains sont reliés, d'autres non, la pagination...)

Sur le fond :

- Formaliser une problématique professionnelle, et annoncer le plan

2.6.2 Concernant la soutenance

- Construire une présentation qui explicite les pratiques reliées à des connaissances théoriques sur la didactique professionnelle du formateur,
- Se positionner comme formateur en se distanciant de sa pratique professionnelle d'enseignant.
- Construire un exposé structuré, sans être une redite du mémoire, avec une réelle mise en perspective dans la fonction de formateur.
- Être à l'écoute des questions du jury lors de l'entretien et répondre de manière précise aux questions posées.

Le mémoire n'est pas un rapport d'activités décliné selon le parcours de l'enseignant.

BIBLIOGRAPHIE

(D. LOIZON, ESPE Bourgogne)

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Altet M., Desjardins J., Etienne R., Paquay L., Perrenoud P. (2013) *Former des enseignants réflexifs. Obstacles et résistances.* Bruxelles, De Boeck.

Altet M., Paquay L., Perrenoud P. (2002) *Formateurs d'enseignants. Quelle professionnalisation ?* Bruxelles, éditions De Boeck Université.

Bourgeois É., Chapelle G. (2006) *Apprendre et faire apprendre*, Paris, PUF, collection Apprendre. (Les travaux de recherche en psychologie cognitive 1. Les mécanismes cognitifs pour apprendre. 2. Le contexte social pour apprendre. 3. Motiver et se motiver pour apprendre).

Chapelle G., Meuret D. (2006) *Améliorer l'école*, Paris, PUF, collection Apprendre. (Le point sur les recherches en sociologie de l'éducation et les politiques d'éducation en France. 1. Enjeux et défis. 2. Logiques d'action, logique d'acteurs. 3. Des politiques possibles.)

Dupriez V., Chapelle G. (2007) *Enseigner*, Paris, PUF, collection Apprendre (1. enseigner : un enjeu social et culturel ; 2, enseigner et faire apprendre ; 3, transformer les pratiques pédagogiques).

Fournier M., Troger V. (2005) *Les mutations de l'école. Le regard des sociologues.* Auxerre, Éditions Sciences Humaines, Collection « les dossiers de l'éducation ». (1. les évolutions du système éducatif. 2. La montée en puissance des acteurs. 3. Transmettre des savoirs et des valeurs. 4. Enjeux et débats).

Galand B., Bourgeois E. (2006) *(Se) Motiver à apprendre*, Paris, PUF, collection Apprendre (1. La dynamique individuelle, 2. Le contexte d'apprentissage).

Loizon D. (2010), *Le conseil en formation. Regards pluriels.* Dijon : CRDP Bourgogne.

Pepel P. (2003) *Accueillir, accompagner, former des enseignants.* Guide de réflexion et d'action. Lyon, Chronique Sociale.

AUTORITÉ. SANCTION. DÉONTOLOGIE

Merle P. (2005) *L'élève humilié, l'école, un espace de non-droit ?* Paris PUF (Partie 1 : l'humiliation des élèves, Partie 2 : le droit des élèves dans le quotidien de l'institution scolaire, Partie 3 : les nouveaux règlements intérieurs : le changement impossible ?).

Prairat É. (2005) *De la déontologie enseignante. Oser le changement ?* Paris, PUF. (1. Élucidations : éthique, morale, et déontologie. 2. Orientations : une éthique de la responsabilité. L'exigence déontologique).

MÉTIER DE FORMATEUR D'ENSEIGNANTS

Gohier C., Alin C. (2000) *Enseignant-Formateur : la construction de l'identité professionnelle*, Paris, L'Harmattan, Collection Recherche et Formation (Plan : 1. Recherches et perspectives théoriques. 2. Recherches et approches méthodologiques. 3. Recherches et problématiques de formation).

ACCOMPAGNEMENT des formés

Ferrer M.-F., Koberich C. (2003) L'accompagnement entre écoute et analyse, in *Accompagner les démarches innovantes*, SCEREN, CNDP, 63-70.

Paul M. (2004) *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris, L'Harmattan, collection Savoir et Formation.

Cifali M., André A. (2007) *Écrire l'expérience. Vers la reconnaissance des pratiques professionnelles*, Paris, PUF.

Guillemette F., L'Hostie M. (2011) *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement.* Québec : Presses de l'Université du Québec.

MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Crinon J., Guigue M. (2006) Écriture et professionnalisation, *Revue Française de Pédagogie*, n°156, 117-169.

Crinon J. (2003) *Le mémoire professionnel des enseignants, observatoire des pratiques et levier pour la formation*. Paris : L'Harmattan.